

Intéressement : Un accord arraché dans la douleur

La CGT a signé le nouvel accord sur l'intéressement. Ce sont donc **plusieurs millions d'euros qui seront redistribués à l'ensemble du personnel**, comme cela a été le cas ces trois dernières années.

C'est avec cette volonté d'améliorer le pouvoir d'achat de chaque salarié que, malgré un calcul qui pourrait s'avérer légèrement moins généreux, **la CGT a pris ses responsabilités.**

En effet, il est important de rappeler que sans la signature des organisations syndicales représentant au moins 50% des salariés du GIE AG2R-Réunica, il n'y aurait pas eu d'accord, donc pas de versement d'intéressement pour les trois prochaines années !

La CGT, la CFDT et la CGC ont refusé de suivre une démarche jusqu'au-boutiste, évitant ainsi de priver les salariés d'un périphérique de rémunération important. Si FO et SUD Solidaires n'étaient déjà pas signataires du précédent accord, (qui pourtant a permis de redistribuer près de 20 millions d'Euros aux salariés) cette fois l'UNSA s'est jointe à eux.

Les négociations pour améliorer le dispositif proposé par la Direction ont été rudes, poussant la Direction à modifier son calendrier et ses propositions. **Le bloc combatif des trois syndicats signataires a permis l'obtention de modifications de dernières minutes.**



Comment se déclenche l'intéressement ?

L'architecture est semblable au précédent accord à savoir un socle commun avec La Mondiale puis des critères spécifiques pour AG2R-Réunica.

Ces critères ouvrent une enveloppe maximale théorique de 4,85% de la masse salariale **mais la construction de l'accord ne devrait permettre d'en obtenir qu'environ 2% !** Sur ce point, les négociations ont été extrêmement tendues, la direction refusant de dépasser ce plafond. Nous reconnaissons que cela reste insuffisant.

La condition de déclenchement repose sur l'atteinte d'un niveau minimum de solvabilité de la SGAM AG2R-LA MONDIALE.

Viennent ensuite les critères communs avec La Mondiale (Fonds propres, qualité clients, transformation digitale) puis les critères spécifiques à AG2R-Réunica (**frais en retraite complémentaire, santé et prévoyance, satisfaction clients...**).

La Direction a tenté de mettre en place des critères sociaux sur l'absentéisme des collaborateurs. **La CGT s'est opposée à cette mise en place et a obtenu gain de cause !**

Au final, les critères retenus restent à la main des ressources humaines et surtout de sa Direction financière. En effet, de nombreux critères sont indexés à des objectifs qui ne sont pas influençables par les salariés.

Restent les critères concernant la qualité clients, en retraite, santé / prévoyance (délais de traitement des prestations) pour espérer avoir une action sur le montant de l'intéressement.

A noter qu'un nouvel indicateur fait son apparition : la transformation digitale ! Un objectif de comptes clients actifs ouverts sur le site internet du groupe est fixé. Il devient donc important de promouvoir cet outil auprès de nos assurés.

Pourquoi la CGT a-t-elle signé l'accord ?

Clairement, nous n'avons pas obtenu satisfaction sur certaines de nos revendications.

Pour autant, il ne paraît pas envisageable de priver les salariés de 3 années d'intéressement !

In fine, les trois organisations signataires ont obtenu **que les 16 premiers jours d'absence dans l'année soient neutralisés** dans le calcul du temps de présence. Les jours conventionnels par exemple sont donc neutralisés.

De plus, nous avons obtenu la modification d'un critère « bonus » qui pourra améliorer légèrement le rendement de l'intéressement.

Au vu de la complexité technique du sujet, il nous paraît essentiel que les Directions s'emparent du sujet et expliquent aux collaborateurs comment leur travail peut impacter la distribution de l'intéressement.